

COMMENTAIRES SUR LA RESTRUCTURATION DES BUREAUX REGIONAUX (REF. AD/PER/TR/20 DU 7 AOÛT 1996)

Introduction

Par fax n°. SG2016 Ref. AD/PER/TR/20 du 7 Août 1996, le Directeur du Département de l'Administration et des Conférences a annoncé la visite d'une équipe dont les termes de référence sont énoncés en neuf points, et invité le Directeur du Bureau à présenter par écrit ses vues et commentaires sur ces derniers.

La présente note répond à cette directive. Cependant, sa rédaction ne se conforme pas à l'ordre cité dans le fax. En effet, il a paru préférable de regrouper les questions en quatre rubriques :

1. Lieu d'implantation (iii) ; bilan (v) ; maximalisation des avantages (i) ; représentativité (ii).
2. Re-examen du mandat originel (iv); redéfinition du mandat (vi).
3. Coordination effective Bureau Régional-Siège (vii) ; politique de rotation du personnel Bureau Régional-Siège (viii).
4. Représentation équitable des femmes (ix);

Dans la mesure du possible, les documents ont été réunis ; des annexes complètent cette note dont le seul but est de suggérer les mesures à prendre pour asseoir le développement sur nos langues et cultures.

I. LOCALISATION ET BILAN

I. Implantation

1. Un comité international d'experts réunis à Abidjan en Août-Septembre 1966 a examiné tous les problèmes scientifiques que pose la réalisation du projet d'Histoire Générale de l'Afrique. En ce qui concerne les sources (orales, écrites, archéologiques, etc), il a recommandé à l'UNESCO de "garder la plus haute priorité à l'aide en vue de la collecte, de la conservation et de l'utilisation des données de la tradition orale ..." et de "favoriser la création en Afrique de centres de documentation pour la tradition orale". Le comité a souligné le caractère original de cette dernière et, sur la base de critères scientifiques, a retenu en vue d'une étude prioritaire l'aire soudanienne occidentale, siège de royaumes successifs tels que ceux du Ghana, Mali, Songhay, Sokoto, etc.

2. Puis des experts se sont rencontrés à Niamey en Septembre 1967 pour examiner les questions de méthodologie de la tradition orale (collecte, transcription, traduction, analyse ; conservation des données recueillies). La réunion a recommandé l'implantation à Niamey d'un centre régional de recherche et de documentation pour la tradition orale et d'au moins trois autres pour l'ensemble du continent. Plusieurs arguments plaident en faveur de Niamey.

2.1 L'état de la recherche révèle une position particulière.

1.1 Un travail systématique de collecte, d'étude et de préservation des traditions orales se fait depuis longtemps dans l'institution aujourd'hui appelée Institut de Recherches en Sciences Humaines de l'Université Abdou Moumouni de Niamey.

1.2. La collecte des manuscrits arabes avait été entreprise par Son Excellence Monsieur Boubou Hama, Président de l'Assemblée Nationale.

1.3. La recherche archéologique était également développée dans le cadre de l'institution sus-mentionnée. En effet, à la découverte du site de dinosaures à Gadoufaoua, on doit ajouter le recul, suite aux recherches archéologiques du Niger, de l'âge du fer en Afrique (entre 2900 et 1675 av. J.C. à Termit: Age du Fer I).

La présence des trois sources permet la confrontation et la vérification, puisque le travail en équipe était la règle.

2.2 Le Musée National, avec l'assistance de l'UNESCO, s'était développé de manière originale, mettant en valeur le patrimoine culturel africain.

2.3 L'alphabétisation en langues nationales, commencée en 1962, avait pris son essor en 1963.

2.4 La collaboration multidisciplinaire avait fait du progrès. La recherche scientifique s'était renforcée grâce à la coopération internationale: Niamey avait accueilli en Février 1961 un séminaire sur les migrations africaines, organisé par la défunte Commission de Coopération Technique en Afrique au sud du Sahara, CCTA. Les relations avec l'UNESCO vont devenir étroites et régulières: qu'il s'agisse du Musée National, de l'étude des cultures, ou de l'alphabétisation, cette organisation est partout présente.

2.5 La conjoncture politique est très favorable car, au centre de toutes ces activités, se trouve le Président Boubou Hama, qui a fait publier en 1963 par Présence Africaine, son ouvrage "**Enquête sur les fondements et la genèse de l'unité africaine**".

Le Centre de Niamey est donc celui de l'Afrique Occidentale, mais il couvre aussi le Cameroun et le Tchad dont certains peuples se rattachent à cette sous-région.

II. Unité décentralisée: bilan, avantages, représentativité

Il est indispensable d'évoquer sa vie pour mieux cerner les contours de l'OUA/CELHTO en tant qu'instrument de la coopération interafricaine et internationale.

2.1 CRDTO 1968-74

3. Le Niger signe, le 30 Juillet 1968, un accord avec l'UNESCO pour la création d'un Centre de Recherche et de Documentation pour la Tradition Orale, à vocation régionale.

En exécution de cet accord le Niger attribue un budget, affecte le personnel, et édifie un bâtiment pour le Centre Régional de Documentation pour la Tradition Orale, CRDTO, de Niamey.

4. La réunion d'experts sur la coordination et la planification de la collecte de la tradition orale en Afrique a regroupé à Ouagadougou, en Juillet-Août 1968, un grand nombre de directeurs d'instituts et centres de recherche. Après avoir

pris connaissance de l'état des recherches dans les différents pays, elle a défini les thèmes et programmes de recherche prioritaire ainsi que les modalités de coopération entre instituts et centres: cet ensemble est le Plan régional coordonné de Ouagadougou.

5. La mise en oeuvre de ce Plan régional constitue justement le programme du Centre Régional de Niamey.

Le CRDTO fut au départ financé essentiellement par le Niger et l'UNESCO. Des subventions ont été données par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, ACCT, et l'OUA, tandis que deux pays (Allemagne et France) ont fourni de l'équipement.

On peut noter qu'en 1972, le CRDTO a disposé de US\$ 30.209 pour la publication, tandis que la recherche a bénéficié de US\$ 39.080 en 1973.

6. Le Secrétaire Exécutif du CRDTO a joué un rôle décisif lors de la préparation, à Dar-Es-Salaam (Décembre 1971), du Plan décennal pour l'étude systématique de la tradition orale et la promotion des langues africaines comme véhicule de culture et instrument d'éducation permanente, adopté en 1972 par la 17e session de la Conférence Générale de l'UNESCO.

C'est à Dar-Es-Salaam qu'a été soulignée l'urgence de l'établissement d'un Centre régional pour chaque grande région (Afrique Occidentale, Afrique Centrale, Afrique Orientale, Afrique Australe).

7. Une autre réunion tenue à Tombouctou en Novembre 1967 sur les sources écrites avait recommandé la création d'un Centre pour les manuscrits arabes: telle est l'origine du Centre de Documentation et de Recherche Ahmed Baba, CEDRAB, de Tombouctou. Faute de crédits, la coopération entre Niamey et Tombouctou a été nulle.

8. Des efforts louables avaient été déployés pour donner au CRDTO une plus grande représentativité. Un accord de création a été proposé aux États susceptibles d'y adhérer: en Août 1973, dix États sur seize avaient ratifié l'accord. C'est la raison pour laquelle, même après l'intégration du CRDTO à l'OUA, au moins deux États membres avaient demandé le montant de leur contribution: l'accord était sans effet, puisque le Centre de Niamey était devenu un Bureau de l'OUA.

9. Monsieur Alfa Ibrahim Sow, qui est au moins depuis 1962 le pivot de l'étude des cultures et la promotion des langues africaines, a rédigé pour l'UNESCO un rapport d'évaluation en Janvier 1974. Il n'y a rien à y ajouter.

2.2 OUA/CELHTO 1974 ...

10. Le Centre de Niamey a été intégré en 1974 à l'OUA en application de la résolution n°. CM/Res.323(XXII) sous le nom de Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale.

Les Etats membres concernés avaient certainement des raisons valables de proposer un tel changement de statut. Incontestablement, c'est une étape vers une plus grande "représentativité", mais les problèmes qui se posent alors, l'expérience l'a montré, sont plus complexes que ceux que l'on croyait résoudre.

Il faut d'abord relever la dénomination très erronée qui a été donnée au Bureau de Niamey. D'une part, la linguistique et l'histoire ne sont pas les seules disciplines à étudier la tradition orale: on peut même dire que si la seconde a enregistré des résultats très importants (la rédaction de l'Histoire Générale est terminée), les auteurs d'oeuvres représentatives (Kaïdara, de A. Hampâté Bâ ; Sixteen great poems of Ifa, de W. Abimbola) ne sont pas tous des linguistes. Le plus grave est que cette dénomination occulte la question de la promotion des langues africaines. c'est-à-dire leur étude scientifique, et leur utilisation comme langues d'éducation, d'alphabétisation, d'administration, de communication et de travail, de diffusion des sciences et de la technologie, comme langues écrites et enseignées, comme langues nationales, c'est-à-dire africaines.

De manière plus prosaïque et plus simple, le Centre de Niamey était devenu un Centre d'étude des traditions orales et de promotion des langues africaines, conformément aux indications contenues dans le Plan décennal (1972).

11. L'intégration à l'OUA assure au Bureau de Niamey un budget régulier qui est passé de US\$ 152.958.92 en 1976/7 à 730.562.00 en 1992 pour retomber à 572.773.00 en 1995/6. L'évolution des codes les plus significatifs pour un bureau scientifique atteste que celui de Niamey a d'abord été anémié malgré les multiples avertissements (cf. situation des projets en Aût 1988).

Il faut noter aussi que l'UNESCO et l'ACCT ont régulièrement octroyé au Bureau une assistance sous forme d'équipement, de ressources financières pour la recherche, la publication et les réunions.

On peut mesurer la participation importante de ces deux organisations à sa vie. A titre d'exemple, on peut prendre les codes 800 et 900, et comparer les crédits alloués par le budget de l'OUA à leur contribution: le tableau ci-après est très éloquent.

	1980/1	1988/90	1991/2
OUA	47.000.00	14.000.00	20.000.00
UNESCO/ACCT	64.629.30	37.000.00	52.000.00

Ces organisations vont continuer à verser leur contribution, mais son niveau sera fonction de la volonté de l'OUA d'assurer un minimum vital pour le Bureau.

12. C'est justement grâce à une subvention de l'ACCT qu'a été organisée, en Septembre 1978 à Niamey, la réunion des directeurs des Centres nationaux. Le représentant de l'ACCT a pris une part très active à cette réunion qui devait marquer une nouvelle phase dans l'évolution du Bureau de Niamey.

La réunion a procédé à l'évaluation du Plan régional coordonné (1968), avant d'élaborer un nouveau programme régional à mettre en oeuvre par le Bureau de Niamey. C'est la dernière fois que le programme régional était élaboré par les représentants des Etats membres.

La réunion a recommandé à l'OUA de doter le Bureau de l'équipement, du personnel, et des ressources financières indispensables.

2.3 Coordination

13. L'objectif essentiel a toujours été de coordonner et d'animer la mise en oeuvre d'un programme régional. Il s'est efforcé d'assurer la concertation avec les autres Centres, mais elle a toujours été occasionnelle, lorsque par exemple les responsables ont la chance de se rencontrer. Il convient d'ailleurs de distinguer les niveaux interafricain et international.

2.31 Coopération interafricaine

14. La mise en place des Centres régionaux s'est poursuivie conformément au Plan décennal (1972). Pour l'Afrique Centrale, le Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Traditions Orales et les Langues Africaines, CERDOTOLA, est établi en 1977 à Yaoundé ; en 1979, celui de

l'Afrique Orientale est né sous le nom de Eastern African Centre for Research on Oral Traditions and African National Languages: son siège est à Zanzibar.

15. Mais les Centres régionaux étaient et restent de véritables mendiants. Le directeur de l'OUA/CELHTO a régulièrement insisté, lors de la Conférence Générale, sur la nécessité d'associer le Bureau Interafricain de Linguistique, BIL/OUA de Kampala, le CERDOTOLA et l'EACROTANAL aux activités de l'UNESCO et de leur apporter toute l'assistance nécessaire.

16. En Novembre 1981, dans les locaux du Centre de Niamey et sur financement de l'Institut Culturel Africain, ICA, de Dakar, un séminaire d'évaluation et de concertation a regroupé tous les Centres régionaux de recherche sur les traditions orales et les langues nationales africaines (SARCOT).

L'ordre du jour comportait deux points:

- évaluation du Plan décennal (1972)
- modalités de collaboration effective entre les Centres régionaux africains.

Il faut noter que l'OUA/BIL a assisté à cette réunion.

17. Le Directeur de l'OUA/CELHTO n'a pas obtenu que le Comité Consultatif accorde une assistance au CERDOTOLA et à l'EACROTANAL. Le Siège n'a pas assuré un soutien politique, financier et technique aux autres Centres régionaux. Si encore le BIL/OUA et l'OUA/CELHTO avaient disposé de plus de ressources financières, ils auraient consenti quelques miettes à ceux-ci: l'OUA/CELHTO l'a fait. La faute la plus grave a consisté à demander à l'OUA/CELHTO d'étendre ses activités aux autres régions (donc se substituer aux autres Centres) sans lui en donner les moyens, et de refuser une assistance à des Centres régionaux créés par des États Membres. Aujourd'hui le BIL/OUA a été fermé ; le CERDOTOLA et l'EACROTANAL sont pratiquement enterrés: l'assistance que l'OUA leur a fournie par le canal de l'OUA/CELHTO est restée insignifiante.

18. Au titre de l'exercice 1992/93, le Bureau a organisé, en Juin 1993 à Harare, une réunion pour l'élaboration et l'adoption d'un programme régional de collecte et d'étude des traditions orales en Afrique Australe.

Le Southern African Centre for African Languages and Oral Traditions, SACALOT, a été créé ; son siège est à Maseru, au Lesotho.

Le programme régional bénéficie, à partir de l'exercice 1994-96, d'une contribution inscrite sur le budget du Bureau de Niamey, et d'une assistance de l'UNESCO. Son exécution a permis au Bureau de Niamey de renforcer ses relations avec le Bureau Sous-Régional de l'UNESCO à Harare.

19. Enfin, au titre de l'exercice 1994-95, le Bureau avait obtenu des crédits pour organiser la seconde session du séminaire d'évaluation et de concertation des Centres régionaux (SARCOT). Non seulement le montant alloué était insuffisant, mais il a été conseillé au Bureau de l'annuler en raison de contraintes financières.

2.32 Coopération internationale

20. L'Organisation de l'Unité Africaine a signé des accords de coopération avec l'UNESCO, le PNUD, l'ACCT, l'Union Européenne, etc, mais dans la coopération culturelle internationale, l'étude des cultures et la promotion des langues africaines ont été reléguées au second plan.

1. UNESCO

1.1 Histoire Générale de l'Afrique

21. Depuis 1979, le Directeur du Bureau de Niamey est membre du Comité Scientifique International pour la rédaction d'une Histoire Générale de l'Afrique: si cette nomination compense l'absence du Président Boubou Hama, elle est intervenue afin d'associer très étroitement l'OUA à la réalisation de ce projet.

En effet, le Directeur et le Pr. J.A. Ajayi (Nigeria) forment le Sous-Comité de Traduction en Hausa du Comité Scientifique International.

Les huit volumes du projet ont été publiés (version anglaise). La version abrégée de six volumes (I, II, III, IV, VI, VII) a été traduite en hausa ; deux volumes ont été publiés (I et II), trois (III, IV, VII) se trouvant aux mains de l'imprimeur.

1.2 Programme

22. L'UNESCO a assuré au Bureau de Niamey une assistance financière et technique dans les domaines suivants: équipement, recherches, formation, réunions, publication.

Il est difficile de déterminer le volume des crédits engagés, puisque dans certains de ses aspects, le Bureau sert d'intermédiaire.

1.3 Evaluation

23. Le Bureau entretient d'excellents rapports de coopération avec l'UNESCO, en particulier à travers le BREDA de Dakar, et plus récemment le Bureau de Harare.

24. Il y a des mesures à prendre pour corriger les insuffisances.

1. Le Bureau ne participe pas régulièrement aux sessions de la Conférence Générale, parce que le Siège a systématiquement rejeté toute demande de crédits sur ce poste.

2. Le Bureau a assisté une seule fois à la session de la Commission Mixte OUA-UNESCO. Surtout, les requêtes préparées n'ont pas été soumises: en tout cas, jusqu'ici aucune réponse n'est parvenue au Bureau.

3. Il semble donc que le Siège n'intervienne pas en faveur du Bureau, alors que par respect pour la discipline, le Directeur n'a jamais transmis directement une requête.

En conséquence l'intégration à l'OUA a fait fluctuer la contribution de l'UNESCO, sans que le Siège compense le manque à gagner, ou entreprenne des démarches pour le combler.

2. ACCT

25. L'Agence de Coopération Culturelle et Technique a assuré au Centre de Niamey un soutien régulier depuis sa création.

Elle a garanti pour le CRDTO des moyens importants ; elle a aidé l'OUA/CELHTO à démarrer les activités et l'a épaulé de 1979/80 à 1985/6 ; ainsi le Directeur a pris part au premier séminaire sur les traditions orales dans les Caraïbes à Castries-Sainte Lucie en Octobre 1981.

En Juillet 1986, elle a organisé à Bamako une réunion de concertation sur le programme des traditions orales en Afrique Occidentale.

1. Programme

26. L'assistance de l'ACCT porte sur l'équipement, les recherches, la formation, les réunions et les publications.

L'ACCT a financé la réalisation de projets régionaux de tradition orale (4) et de langues (13) en Afrique Centrale et Occidentale.

2. Evaluation

27. La signature de l'accord de coopération entre l'OUA et l'ACCT (22 Nov. 1990) avait suscité beaucoup d'espoir. Le Siège a transmis une requête à la suite de laquelle l'ACCT a fourni au Bureau:

- trois ordinateurs Mac Intosh et accessoires
- un ordinateur IBM et accessoires
- des lecteurs de cassettes, etc.

28. Cet équipement a coûté environ US\$ 28.000. Mais la coopération doit être ravivée.

1. Le Bureau ne participe pas aux réunions des instances de l'ACCT, et n'a jamais eu de crédits pour effectuer une mission au siège de cette institution à Paris (pourtant, il aurait été très simple de se rendre et à l'UNESCO et à l'ACCT).

2. S'il est normal que la participation du Bureau à certaines réunions techniques soit prise en charge par l'ACCT, il faut que le Siège cesse de rejeter systématiquement les demandes de crédits de mission au Code 300.

3. Faute de personnel et du minimum de ressources financières, il y a exactement une décennie qu'aucune réunion de l'ACCT ne s'est tenue dans les locaux du Bureau de Niamey.

Or celui-ci doit être un lieu de rencontre et d'échange pour la coopération culturelle internationale.

3. PNUD

29. Bien qu'il existe un accord de coopération OUA/PNUD, la requête élaborée par le Bureau en Juin 1991 n'a jamais reçu de suite.

4. ARSAN

30. L'Association pour la Recherche Scientifique en Afrique Noire (Fondation SCOA), Paris, a financé la recherche sur les traditions orales, et organisé régulièrement un colloque et un séminaire internationaux.

La liste des thèmes débattus au cours de ces réunions est très instructive. Outre les nombreux ouvrages, l'Association a publié les actes de toutes les rencontres, excepté le second séminaire organisé dans les locaux du Bureau de Niamey en Janvier-Février 1984.

31. Si la tradition du travail multidisciplinaire et interdisciplinaire était bien établie depuis la publication par l'UNESCO de l'étude sur les tendances principales de la recherche scientifique dans les sciences sociales et humaines (I, 1970 ; II, 1978), la confrontation entre chercheurs et traditionnistes représente une innovation dont on n'a pas encore saisi la portée.

2.4 Représentation et maximalisation des avantages

32. Il résulte de ce qui précède que, pour le Bureau de Niamey, le problème n'est pas celui de la représentativité puisqu'il est intégré à l'OUA, mais de l'efficacité afin que toutes les sous-régions, tirant les leçons de l'expérience du CRDTO, CERDOTOLA, EACROTANAL, obtiennent le plus tôt possible les meilleurs résultats.

1. Bilan

La situation du Bureau a fait l'objet d'un document en Septembre 1978 pour la réunion des directeurs, en Septembre 1988 à la demande du Siège, en 1995 enfin pour démontrer que les résultats ne pouvaient qu'être à la mesure des moyens financiers et du personnel disponibles.

33. Pour résumer, le plan régional coordonné (1968), amendé par la réunion des directeurs (1978), a été partiellement réalisé.

La coopération linguistique a été assurée, jusqu'à la veille du Congrès Constitutif de l'Union Panafricaine des Linguistes: les crédits pour la réunion n'ont pas été obtenus.

Concernant les programmes régionaux, la coopération avec le CERDOTOLA (Yaoundé) et l'EACROTANAL (Zanzibar) a cessé après avoir été épisodique. Avec l'Afrique du Nord, les relations se réduisent à la participation du Bureau à trois réunions essentielles :

1. Conférence internationale sur les relations trans-sahariennes, Tripoli, Libyan Studies Centre, Octobre 1979.
2. Colloque International sur l'oralité africaine, Alger, Novembre 1988.
3. Troisième réunion du Comité préparatoire du Congrès constitutif de l'Union Panafricaine des Linguistes, Tunis, Avril 1993.

Cependant, il faut signaler que le Bureau a facilité, pour l'Institut des Langues de Sebha (Libye), le recrutement de professeurs de fulfulde et de hausa.

Les rapports périodiques d'activités contiennent toutes les informations nécessaires.

34. Si l'on veut rechercher les acquis, on peut retenir deux faits. Les études sur la tradition orale sont passées de l'aspect ethnographique et superficiel (le "folklore"), à l'appréhension de l'essence, de la sève des cultures africaines (systèmes économiques, sociaux, politiques, culturels, etc...; environnement, démocratie, etc...); la note rédigée par la Section Culture du Siège sur "la nouvelle pédagogie de l'unité africaine" est la preuve que les études et la réflexion sur nos cultures sont, dans une certaine mesure, sous le contrôle des africains.

Dans le domaine de la promotion des langues, l'adoption de l'alphabet africain de référence (1978), l'harmonisation de l'orthographe du hausa, des langues mandingues et du fulfulde, la traduction en langues africaines de l'Histoire Générale, ainsi que l'élaboration et la publication en commun des matériels de lecture en fulfulde et hausa sont autant de faits qui méritent l'attention.

2. Maximalisation des avantages d'une unité décentralisée.

35. La lecture attentive des rapports et bilans permet de percevoir quelques réalisations remarquables, ainsi que la relégation des langues et cultures africaines, la "culture", à l'arrière-plan, peut-être en attendant la fin de l'apartheid.

1 En ce qui concerne les études et recherches, un seul programme régional est actuellement en cours d'exécution, celui de l'Afrique Australe ; en effet, un programme pertinent ne peut être élaboré que par une réunion des Etats membres, mais pas de 53 représentants: le programme doit être élaboré par les sous-régions.

2 Plusieurs mesures ont été prises en ce qui concerne la formation: organisation de séminaires et stages ; octroi de bourse de recherche ou de voyage, accueil de chercheurs ; envoi d'experts.

3 Des réunions ont été organisées par le Bureau, ou accueillies dans le cadre de la coopération avec l'UNESCO, l'ACCT ou des institutions scientifiques.

4 La liste des publications a été mise au point.

La coordination minimale a cependant été assurée, grâce au soutien de l'UNESCO et de l'ACCT.

3. Représentativité ou efficience

36. L'OUA/CELHTO, héritier du CRDTO, a d'abord mené à terme l'exécution du plan régional coordonné et des projets régionaux de l'Afrique Occidentale. Par ailleurs, il a participé à la réalisation du projet Histoire Générale de l'Afrique, en coordonnant la traduction en hausa de la version abrégée. Des demandes de crédits pour les projets Senufo, Gulmanceba et la traduction en fulfulde de l'Histoire Générale avaient été réjetées.

L'extension des activités aux autres sous-régions a pu démarrer en 1994-96 en Afrique Australe: ce programme, mis en oeuvre par onze Etats membres, a bénéficié d'une contribution financière de US\$ 10.000 en 1994-95 et 1995-96.

Malgré la fermeture du Bureau de Kampala, le CERDOTOLA et l'EACROTANAL ne reçoivent aucune aide de l'OUA. Or, si le Bureau de Niamey ne saurait prétendre à une quelconque représentativité (en ce qui concerne les sous-régions) mais à une simple représentation, il peut être un instrument de concertation, de suivi et d'évaluation.

37. Si l'on arrive à définir les modalités d'élaboration et d'adoption des programmes sous-régionaux de l'Afrique Occidentale, le rôle du Bureau de Niamey dans la coordination entre Etats Membres, entre sous-régions et dans la coopération culturelle internationale sera clarifié et précisé.

Mais il faut cesser de croire que le hausa, le tamajaq et le songhay (zarma) sont des langues nigériennes: le pays hôte ne compte pour le moment aucune langue confinée dans les limites de son territoire.

II. MANDAT

Cette partie énumère les bases juridiques, redéfinit le mandat, insiste sur les conditions de dynamisation avant de présenter des projets de programme pour le Bureau.

2.1 Bases juridiques

38. Les fondements de l'existence du Bureau sont les suivants :

1. Charte OUA

- Article II, 2 c (Education et Culture)
- Article XXIX: "Les langues de travail de l'Organisation et de toutes ses institutions sont, si possible, des langues africaines, ainsi que le français et l'anglais".

2. Manifeste Culturel Panafricain (1969)

3. Africacult (1975)

4. Charte Culturelle de l'Afrique (1976)

Titres I, II, III (chap.1, Art. 6), V (Articles 17, 18, 19)

5. Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique (1986)

6. Traité instituant la Communauté Economique Africaine (1991)

Articles 58, 60 ; 64, 1 (c); 65, 1 (a, iii), 68, 69, 70, 75.

2.2 Mandat

39. Le document transmis par la lettre n°. CELHTO/96-97/39 du 16/8/1996 au Secrétaire Général Adjoint Chargé de l'Administration et des Conférences, a été amendé.

40. Le Bureau de Niamey garde sa vocation d'instance de coordination pour l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des programmes prenant comme bases du développement endogène les langues de communication et de travail ainsi que les cultures des peuples africains. C'est pourquoi, dès maintenant, son mandat s'articule autour des axes suivants:

1. Promotion et utilisation des langues africaines en vue d'accélérer le développement socio-économique, politique, scientifique et culturel des Etats Membres.

2. Recherche sur les cultures africaines et préservation du patrimoine culturel africain.
3. Recherche sur les aspects socio-économiques politiques, scientifiques et culturels du développement des Etats Membres.
4. Publication et diffusion d'ouvrages de tout genre en langues africaines.

41. Les relations avec les institutions régionales et sous-régionales africaines seront développées, car elles seules peuvent impulser l'intégration locale, sous-régionale, régionale et continentale.

42. La coopération avec les organisations internationales (PNUD, UNESCO, UNICEF, ACCT, etc) sera renforcée.

43. Il est particulièrement souhaitable que le Siège n'oublie pas les aspects linguistiques et culturels chaque fois qu'il s'agit d'accord de coopération. Par exemple, il doit être possible d'obtenir une assistance de PNUD pour un programme pertinent de politique linguistique (résolution systématique des problèmes d'unification, sinon d'harmonisation des orthographes aux niveaux sous-régional et régional).

44. Le Bureau organisera périodiquement des séminaires de réflexion et d'évaluation, ainsi que des réunions de coordination et de concertation".

2.3 Dynamisation

Le document transmis au Siège contient les grandes lignes. Il faut y apporter juste des amendements.

1. Problèmes institutionnels

45. L'ordre de présentation est le suivant :

- 3.11 Conseil Scientifique
- 3.12 Elaboration du programme
- 3.13 Restructuration.

Le Bureau organisera un séminaire régulier de concertation et d'évaluation sur les programmes.

2. Moyens

1. Financement

46. Les codes significatifs sont :

- 101 consultants et experts
- 300 missions officielles
- 605 livres et services de bibliothèque
- 608 publication d'ouvrages
- 610 formation
- 617 encouragement à l'apprentissage des langues africaines
- 800 séminaires, réunions
- 900 recherches dans les Etats membres.

2. Personnel

Il s'agit exclusivement du personnel professionnel.

47. Si le Directeur et les Chefs de Division ne s'occupent pas d'une unité, on aurait un effectif de 20 fonctionnaires, ce qui est un maximum ; sinon il y a une économie de 5 postes.

Voici le détail de l'effectif maximum:

	<u>Total</u>
Division de recherche en Développement	3
" Traditions Orales	4
" Cultures	3
" Langues	5
Chefs de Division	4
Directeur	1
	<hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 20

Le personnel peut-être réduit à moins de la moitié si le Bureau dispose de moyens lui permettant de recourir aux services de consultants.

2.4 Projets de programme

1. Recherche et Développement

48. En attendant la réunion du Conseil Scientifique, on peut suggérer des thèmes de recherche et de réflexion:

1. le développement endogène
2. démocratisation, panafricanisme et évolution du continent
3. l'état et le citoyen

4. la participation populaire au développement.

NB. Le Bureau devra assister à toutes les sessions du Congrès International des Etudes Africaines, dont la dernière s'est tenue en Décembre 1990 à Khartoum sur le thème "L'intégration africaine".

2. Traditions Orales

49. La priorité ira à l'adoption des programmes régionaux (Afrique Centrale et Orientale ; Afrique du Nord et Occidentale).

On se rappellera cependant que derrière le nom "traditions orales", se cachent la collecte et l'étude, la diffusion et l'enseignement de celles-ci ; les systèmes de pensée et les institutions peuvent être appréhendés grâce à elles ; les domaines de l'éducation, de la science et de l'information (communication) sont également concernés.

L'OUA doit aider les Africains à bien connaître leur patrimoine culturel afin de s'orienter dans le contexte actuel.

3. Cultures

50. Mrs Souleymane Bachir Diagne et Henri Ossebi ont écrit un excellent texte intitulé "*La question culturelle en Afrique : contextes, enjeux et perspectives de recherche*", et publié par le CODESRIA de Dakar (Document de travail 1/1996).

Les services compétents de l'OUA doivent l'étudier pour en tirer des éléments de programme. En Octobre 1995, le Chef de la Section Culture (Siège) et le Directeur (OUA/CELHTO) avaient eu des séances de travail.

51. En attendant, on peut reprendre quelques thèmes de recherche et de réflexion.

1. respect mutuel et dignité ; solidarité ; tolérance
2. unité dans la diversité (langues, cultures, nationalités)
3. pédagogie de l'unité africaine
4. préservation de l'environnement.

Avant toute action, il faut faire le bilan critique à partir du Manifeste Culturel Panafricain (1969) et Africacult (1975).

On tiendra compte, de manière critique, de la question du "gender".

4. Langues

52. 1. Bonne préparation de la Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques (Harare, 25-29 Novembre 1996).
2. Concertation par sous-région sur la base des propositions de Tunis (1993, Accra (1996) et Harare (1996).
- 1997/98 Afrique Australe, Centrale et Occidentale
1998/99 Afrique du Nord et Occidentale
1999/2000 Programme commun.
3. Rationalisation de la coopération interafricaine (anciens Centres régionaux, ou toute autre base, par exemple organismes compétents des Communautés Economiques Régionales) ; création d'un Observatoire des Langues, etc.
53. 4. Afrique Occidentale (propositions prioritaires) :
1. les programmes d'alphabétisation et des écoles expérimentales: bilan et perspectives ;
2. les émissions radio-diffusées et télévisées en langues africaines d'intercommunication sous-régionale et régionale:à la recherche de la qualité (langues mandingues,wolof,fulfulde, sonjaye, gulmancema, etc.,
3. traduction de l'Histoire Générale en fulfulde, yoruba, langues mandingues, wolof/moore, etc.
54. Organiser la concertation par sous-région en vue de rationaliser la coopération pour l'étude des cultures et la promotion des langues africaines, assurer un financement régulier et conséquent pour le programme commun (inter-régional) et les cinq programmes sous-régionaux, obtenir des partenaires une contribution significative, en un mot garantir la concertation, le suivi et l'évaluation dans un tel domaine, tout cela relève d'une décision politique ; si on ne la prend pas il faut accepter d'en payer le prix, un jour ou l'autre.

III. COORDINATION ADMINISTRATIVE

55. Les relations entre le Siège et le Bureau demeurent un sujet de préoccupations, sans que l'on puisse aisément situer les responsabilités. Bien que le passage de Secrétaires Généraux Adjoints ait été fréquent depuis au moins trois ans et suivi de mesures effectives surtout depuis deux ans, il subsiste encore des problèmes.

3.1 Questions administratives

56. La fusion entre la Division des Langues et l'OUA/CELHTO aurait dû donner au Bureau de Niamey son efficacité maximale, grâce à la possibilité de coordonner pour l'ensemble des sous-régions les programmes ci-après :

1. collecte et étude des traditions orales, c'est-à-dire des cultures et civilisations ;
2. promotion des langues africaines.

57. La dernière décision (sans référence) relative à la fusion datée du 21/12/1992 précise que le Directeur s'occupera du programme du CELHTO, tandis que le Chef de la Division des Langues sera chargé du programme des langues africaines. Dans la lettre n°. CELHTO/93-94/14 du 12/7/94 adressée à Son Excellence Monsieur le Secrétaire Général, le Directeur du CELHTO a soutenu que le Bureau de Niamey doit avoir un seul programme, et être conseillé et contrôlé par un Conseil Scientifique. Aujourd'hui, la Division des Langues est la seule qui existe et dispose de deux professionnels. Il ne devrait pas y avoir de difficulté de collaboration, si la préoccupation demeure la promotion des langues africaines, à moins de différence de compréhension ou d'interprétation.

D'ailleurs la note n°. CABINET/OAU/NIAMEY/228/9 est explicite : le paragraphe b) souligne la vocation "continentale" du Bureau de Niamey, et le paragraphe c) spécifie la subordination administrative et financière de la Division des Langues. Néanmoins, dans la pratique actuelle, le Chef de la Division, en poste à Niamey, dépend effectivement et directement du Siège.

58. Quoi qu'il en soit, la concertation au niveau des sous-régions et la mise en place du Conseil Scientifique réduiront l'influence des facteurs subjectifs sur le Bureau de Niamey.

3.2 Questions de personnel

59. Les doléances de l'ensemble des employés ont été formulées par le Président de l'Association du Personnel dans sa note du 27 Décembre 1990 au Directeur. Elles sont relatives aux questions suivantes :

1. fluctuation du taux de change du dollar
2. personnel ayant atteint le plafond du grade
3. stages et formation
4. politique de transfert.

En Janvier 1991, à l'occasion de la mission du Secrétaire Général Adjoint chargé de l'Administration et des Finances, le personnel a renouvelé la requête.

En Février 1991, par lettre n°. CELHTO/91-92/41/C du 14/2/1991, le Directeur a envoyé au Directeur du Département de l'Administration et des Finances le tableau du programme de formation du personnel.

60. Le personnel a l'impression que l'affectation dans un Bureau Régional donne droit au statut d'employé de seconde zone, oublié. Aux difficultés matérielles s'ajoutent la souffrance morale et la frustration, surtout que la promotion se réduit à un changement d'échelon.

61. La mesure à prendre consiste d'abord à étudier quels cas doivent être réglés. En outre, si l'on a pu noter un redressement, il faut l'attribuer aussi bien aux efforts du Chef du Service Financier qu'à la diligence du Siège cette année. Ainsi est-il souhaitable au moins d'assister le Chef du Service Financier, ou alors de faire en sorte que les questions administratives et du personnel n'entravent pas les activités (recherches, réunions, publications) du Bureau.

3.3 Rapports périodiques

62. Le rapport d'activités du Bureau a été régulièrement établi et envoyé au Siège, depuis que le Directeur est entré en fonction le 1er Avril 1977.

Une seule fois il a porté sur deux exercices (1981-83): un rappel à l'ordre a sanctionné cette erreur. Deux fois le Siège a estimé qu'il n'avait pas été présenté selon les normes requises. Quand Mr. Quashie était en poste, il

transportait lui-même des exemplaires du rapport et des publications du Bureau.

Pendant longtemps, le rapport semble n'avoir été ni diffusé ni exploité.

63. Un rapport d'évaluation de l'OUA/CELHTO a été rédigé pour le compte de l'UNESCO en 1984. Dans un document demandé par le Siège, le Directeur a présenté la situation des projets au mois d'Avril 1988.

64. Dans la lettre n°. CELHTO/91-92/20 du 26/6/91 à Son Excellence Monsieur le Secrétaire Général, le Directeur a écrit le Bureau avait été transformé en appendicite. Enfin, dans la lettre n°. CELHTO/92-93/81 du 2/2/93 relative à la participation aux travaux du Comité Consultatif et adressée à Son Excellence Monsieur le Secrétaire Général, le Directeur a déploré la personnalisation excessive des relations entre Niamey et le Siège: la simple lecture de l'évolution du budget de 1976/77 à 1995/96 montre comment a été organisée l'asphyxie du Bureau. Ces relations sont loin d'être redvenues neutres.

65. Par loyauté à l'égard de tous ceux qui s'étaient battus pour la création du Centre de Niamey, il n'est pas question d'accepter que ce dernier soit jugé selon les seules performances administratives.

3.4 Rotation du personnel

Compte tenu du caractère technique du Bureau, il n'y a pas eu beaucoup de rotation avec le Siège.

66. La prise en considération par le Siège de toute requête formulée selon la procédure normale, les visites régulières de représentants du Siège, la résolution des questions matérielles permettront certainement, grâce aux réunions d'information, de mieux faire comprendre les règles et les exigences de l'Organisation.

Ce sont les procédures de recrutement, de contrôle et de promotion qui sont en cause.

IV. REPRESENTATION EQUITABLE DES FEMMES

En ce qui concerne le Bureau de Niamey, la question revêt un double aspect.

4.1 Programmes

67. Les divers programmes tiendront compte de ce problème, mais dans le contexte africain et de manière objective.

Le rôle de la femme africaine reste très important dans l'éducation, la production, la gestion, la direction des affaires de la "famille", du "village", de la "région".

L'EACROTANAL avait initié un projet d'étude sur la femme en tant que détentrice et dispensatrice du savoir. On ne saurait aborder les graves problèmes de l'excision en ignorant les matrones qui la pratiquent.

Jusqu'à preuve du contraire, le petit africain vit sa petite enfance dans les meilleures conditions psychologiques possibles: il n'est pas certain que l'on ait étudié de manière satisfaisante la façon dont la mère s'en occupe.

68. De même, il faut penser aux représentations relatives à la femme dans diverses sociétés africaines, et en tenant compte de la conjoncture politique actuelle.

69. Qu'il s'agisse de l'évolution socio-économique et politique du continent, ou de la connaissance et de la transmission de nos langues et cultures, la femme reste une actrice incontournable, non pas seulement à cause du nombre, mais aussi en raison de la place privilégiée qu'elle occupe dans les faits (rôle dans les luttes de libération nationale, dans le processus de démocratisation, surtout prise en mains du problème de "gender").

4.2 Personnel

70. Actuellement, toutes les femmes ont été recrutées au niveau local.

Dans la perspective de la redéfinition du mandat et de la dynamisation, on peut proposer quelques mesures.

71. Premièrement, dans toutes les Divisions, le personnel professionnel doit comprendre au moins une femme ; les femmes doivent occuper, au besoin, les plus hauts posts, y compris la Direction.

Dans certaines Divisions, leur effectif doit être significatif (Traditions Orales, Langues).

72. Deuxièmement, les femmes pourraient occuper au minimum 4 postes ; au maximum le nombre pourrait atteindre le double. Il n'y a rien de démagogique dans cette proposition, qui est le résultat de l'observation.

CONCLUSION

A la fin de son rapport d'évaluation rédigé en Janvier 1974, Monsieur Alfa Ibrahim Sow écrivait :

"... Le Centre régional de Niamey devra-t-il demain, comme d'autres institutions régionales d'hier, végéter et disparaître, ou pourra-t-il, ainsi que nous le souhaitons au terme de cette mission, se maintenir, corriger ses insuffisances et se développer ?" (p. 30).

La note du 15 Septembre 1978 rédigée par le Directeur à l'intention des directeurs de Centres nationaux se terminait ainsi :

"... Il est temps que l'OUA entreprenne des actions systématiques sur le plan culturel. Des objectifs et des principes ayant été énoncés dans la Charte Culturelle, la matière est définie dans le Plan décennal, le rapport final d'Africacult et le Programme d'Action de Lagos. Le succès des actions sera subordonnée aux moyens que l'Organisation prévoiera dans son budget à cet effet ; en même temps, la mise en place effective, sous son égide, des Centres régionaux donnerait à ces actions leur vraie dimension continentale et internationale" (p. 7).

La décision de maintenir et de renforcer le Bureau de Niamey n'exige pas beaucoup de courage. En effet, elle rendrait hommage au Président Julius Nyerere qui a traduit en kiswahili "Julius Caesar" de Shakespeare, pour mettre en relief les possibilités d'une langue africaine. Elle honorerait le Pr. Cheikh Anta Diop (le dixième anniversaire de sa disparition a été célébré en Février 1996) qui, sa vie durant, s'est battu pour la promotion des langues africaines. Elle serait enfin un écho aux propos que tenait Aimé Césaire en Septembre 1956, à la fin de sa conférence sur "Culture et Colonisation" :

"... Notre rôle n'est pas de bâtir à priori le plan de la future culture noire. Notre rôle, infiniment plus humble, est d'annoncer la venue et de préparer la venue de celui qui détient la réponse: le peuple, nos peuples libérés de leurs entraves, nos peuples et leur génie créateur enfin débarrassé de ce qui le contrarie ou le stérilise" (Présence Africaine, 1956, 8-9-10: 205).

Une Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques, organisée par l'UNESCO et l'OUA, se tiendra très prochainement à Harare (Novembre 1996). Faut-il rêver à une mise en oeuvre, même partielle, des mesures préconisées par le physicien Abdou Moumouni dans son ouvrage "*L'éducation en Afrique* " (Paris, Maspéro, 1964) ? Ou bien doit-on frissonner à l'idée que, peu de temps avant la Décennie de l'Education en Afrique 1997-2006, la peur du serpent (nos langues et cultures) conduise à en frapper l'empreinte (le Bureau de Niamey) ?

Une certitude demeure: des Ministres de l'Education réunis à Accra en Août 1996 ont élaboré un avant-projet de "Charte pour la promotion et l'utilisation des langues africaines dans l'éducation". Plusieurs Etats membres ont déjà pris une position très claire sur cette question essentielle et africaine.

Niamey, le 28 Septembre 1996.

Diouldé LAYA
Directeur

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

1996-09-26

COMMENTAIRES SUR LA RESTRUCTURATION DES BUREAUX REGIONAUX

Diouldé, LAYA

CELHTO-OUA

<https://archives.au.int/handle/123456789/7136>

Downloaded from African Union Common Repository